

1. CARTE D'IDENTITE

Information générales

Code Projet	5
Sigle	OMIDELTA
Nom Projet	Programme OMIDELTA, Volet Acteurs Etatiques
Secteur d'activité	Eau potable en milieu rural
Tutelle	Présidence de la République
Unité d'exécution	ANAEPMR
Coût global	10 277 224 278 F

Sources de financement

Bailleurs de fond	Royaume des Pays-Bas	Dons	10 277 224 278 F
-------------------	----------------------	------	------------------

Coordonnateur

Nom	Ahoumenou
Prénom	Eloi
Téléphone	+22969079373
Email	eahoumenou@presidence.bj

Principales dates

Signature accord	29/11/2016
Mise en vigueur	29/11/2016
Démarrage	19/07/2018
Clôture initiale	31/12/2021
Clôture après prorogation	30/06/2022

Complément d'information

Contenu du Projet

Le Gouvernement de la République du Bénin, dans le souci de l'amélioration des conditions de vie de ses populations en alimentation en eau potable, a pris l'initiative d'élaborer les documents stratégiques relatifs à l'approvisionnement en eau. Parmi ces documents, on cite entre autre (i) la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural 2017-2030 (SNAEP-MR); (ii) le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (PDAEPMR); (iii) les Directives Nationales de Conception et de Dimensionnement des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (y compris les compteurs et les branchements en milieu rural). La disponibilité de ces documents stratégiques a permis de définir les résultats et les actions à mener pour l'atteinte des objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

Le Gouvernement a signé le 29 novembre 2016 avec l'Ambassade des du Royaume des Pays-Bas l'accord RSG 0123375 et son avenant N°1 en date du 08 février 2018 sous deux guichets: Acteurs Etatiques et Acteurs Non Etatiques. En effet, pour la mise en oeuvre de son plan d'actions relatif au secteur de l'eau potable en milieu rural, le Gouvernement du Bénin a créé en 2017, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en eau potable en Milieu Rural (ANAEPMR) dans le but (i) d'accélérer le développement et la réhabilitation des infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable (AEP) et, (ii) d'organiser une gestion durable du patrimoine hydraulique et du service public de l'eau potable.

Au titre du guichet des acteurs étatiques, l'ANAEPMR a été insérée comme bénéficiaire du Programme OMIDELTA dans le volet Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA). Ceci a été concrétisé par la signature d'un accord de rétrocessions et d'un pacte de performance.

Cet accord vise la mise en oeuvre de la tranche 2 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable pour la construction et/ou la réhabilitation de 31 Adductions d'Eau Villageoises (AEV). En intégrant les réformes et les nouvelles directives, la tranche 2 a été redimensionnée pour la construction de neuf (09) Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villageois (SAEPmV) dont le programme OMIDELTA concours au financement partiel.

Par la suite, le Gouvernement a signé deux autres avenants à l'accord de don respectivement le 07 août 2019 et le 07 septembre 2020. A travers cet accord, le budget alloué à l'ANAEPMR a été révisé à 10.096.732.806 francs CFA dont 9.573.536.150 francs CFA aux activités de l'Agence hors les dépenses de la Coordination.

Zones d'intervention

Départements de l'Ouémé et du Plateau

Objectif global

Garantir durablement et équitablement l'approvisionnement en eau potable des populations rurales des localités rurales

Objectif spécifiques

- Assure l'accès à une source d'eau potable améliorée aux populations bénéficiaires
- Garantir la disponibilité de l'eau potable de façon continue et durable, et
- Assurer en permanence la qualité de l'eau de boisson.

Résultats attendus

1. Réalisation d'études d'Avant-Projet Détaillé (APD) de 34 SAEP
2. Réalisation de 112 forages à gros débit et 62 essais de pompage sur forages existants
3. Construction de 3 SAEP en milieu rural
4. Assistance technique à l'ANAEMR
5. Coordination du Programme OMIDELTA, CAA-Guichet Acteurs Étatiques

Risques et mesures de mitigation
